

Salon du chocolat et des saveurs de Noël

7 & 8 DECEMBRE 2019

Bulletin d'inscription

Nom

Prénom

Raison sociale

N° de registre de commerce

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Téléphone portable

Email

Spécialité

Location stand (avec tables et branchement électrique) Cochez l'option choisie

Stand de 18 m² 6mx3m (2angles) 640€

Stand de 18 m² 6mx3m (1 angle) 590€

Stand de 9 m² 3mx3m (1 angle) 440€

Stand de 9 m² 3mx3m (sans angle) 400€

Renvoyer le présent document signé accompagné d'un chèque de 30% d'acompte libellé à l'ordre de "Kiwanis Club Montauban", à l'adresse suivante: **Jacques FOURGEAU 131 Avenue de Gascogne 82500 BEAUMONT DE LOMAGNE**

email: jacques.fourgeau@orange.fr

Tél: 05 63 23 06 63

Date

Signature

Ne pas oublier de signer le règlement intérieur

REGLEMENT INTERIEUR SALON DU CHOCOLAT 2019

1 -Installation des stands : Vendredi 6 décembre de 14h à 18h. Tout emplacement non occupé le samedi 7 décembre à 10h sera réputé libre et l'organisateur pourra en disposer sans que l'exposant puisse prétendre au remboursement ou à une indemnité quelconque.

2 – En cas de désistement avant le 1^{er} novembre, le chèque d'acompte sera restitué. Du 2 au 15 novembre 50% seront restitués, au delà du 16 novembre, la totalité de la réservation sera acquise à l'organisateur.

3- L'admission de l'exposant ne sera définitive qu'à la condition que son dossier soit complet (**N° de registre de commerce obligatoire et règlement total du montant de la location du ou des stands**).

4- Les emplacements devront être occupés par les seuls signataires de cet engagement. Il est formellement interdit de sous-louer ou de céder sans autorisation tout ou partie d'un emplacement.

5- Toute dégradation constatée aux équipements, matériel, immeuble, sol, murs de la salle Eurythmie sera mise à la charge de l'exposant responsable.

6- Les participants déclarent renoncer à tout recours contre les organisateurs d'une part, le propriétaire d'Eurythmie d'autre part, et leur personnel en cas de vol ou tous dommages matériels causés à leur préjudice pendant leur séjour, (matériel, marchandise, véhicule et objets sur les lieux de la manifestation). Ils certifient, par ailleurs, être **assurés pour leur responsabilité civile**.

7- Aucun remboursement ne pourra intervenir soit pour cause d'intempérie, soit pour annulation de la manifestation due à un cas de force majeure. Les exposants renoncent expressément du fait de leur admission à tout recours contre les organisateurs et les propriétaires des lieux pour quelque dommage que ce soit et quelle qu'en soit la cause.

8- Sécurité : les exposants s'engagent à respecter les règles mises en place par le chargé de sécurité. De plus, les exposants devront impérativement se conformer aux remarques faites par ce chargé de sécurité. Les installations électriques dans les stands devront répondre aux normes françaises C15-100. (Multi prises interdites, puissance autorisée 16 ampères).

9- Les exposants s'engagent à être présents sur leur emplacement pendant toute la durée de la manifestation et à respecter les horaires prévus, principalement lors de la visite départementale de sécurité. Ils devront se conformer aux éventuelles remarques formulées par les techniciens de la commission sous peine d'exclusion définitive.

10- La signature de la demande de participation entraîne pour l'exposant l'obligation de se conformer à toutes les prescriptions du présent document. Tout contrevenant risque des sanctions pouvant entraîner son exclusion du salon, sans aucune indemnité.

ASSURANCES

L'exposant devra justifier avoir souscrit un contrat d'assurance garantissant l'ensemble des Responsabilités civiles découlant de son activité professionnelle et couvrant en particulier les risques liés à sa participation au salon du chocolat organisé par le Club KIWANIS Montauban Cité d'Ingres. Il devra également avoir souscrit un contrat d'assurances garantissant l'ensemble de ses biens, marchandise et véhicule installés à Eurythmie pour la durée de la manifestation, y compris au cours des opérations de déchargement, chargement, montage, démontage, ce pour tous les risques encourus, notamment : vol, dégâts des eaux, attentats, vandalisme, casse, tempête grêle, perte d'exploitation ...

Par le fait même de son inscription au salon, l'exposant renonce à tout recours contre le Club Kiwanis de Montauban organisateur du salon, de la ville de Montauban et du propriétaire d'Eurythmie pour quelque cause que ce soit et il s'engage à obtenir la même renonciation de la part de ses assureurs.

ORGANISATION

Le salon ouvrira ses portes au public le **samedi 7 décembre et le dimanche 8 décembre de 10h à 19h sans interruption.**

L'inauguration du salon aura lieu le **samedi 7 décembre 2019 à 12h.**

Le remballage devra se faire impérativement avant le **lundi 9 décembre 2019 à 12h**

SERVICES : parking visiteur gratuit, buvette, restauration à midi, immeuble sous alarme la nuit.

Durant le salon, les exposants devront justifier de leur qualité d'exposant pour circuler librement. A cet effet, un badge individuel leur sera remis.

INTENDANCE

Pendant les deux jours, il est prévu une restauration à midi et un bar sera ouvert toute la journée dans l'enceinte du salon.

Nom :

Prénom :

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé » :